

INSTALLATION

DE LA

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE

DES GENS DU VOYAGE

14 Mars 2006

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous dire le plaisir que j'éprouve à procéder aujourd'hui à l'installation de la nouvelle Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage.

Notre réunion représente un nouveau départ pour cette instance consultative ; elle représente aussi une occasion de dialogue entre tous ceux qui sont concernés par la situation des Gens du Voyage, et sont prêts - comme le précise l'article 1er du décret qui définit le rôle de la commission - à *“étudier les problèmes spécifiques que connaissent les gens du voyage et faire au Premier Ministre les propositions de nature à les résoudre, en vue d'assurer une meilleure insertion de cette population dans la communauté nationale”*.

Nous savons tous que cette ambition exige une forte implication de chacun des membres de la Commission. Elle nous commande tout autant d'obtenir, dans les domaines prioritaires, des résultats significatifs à brève échéance.

C'est dans cet esprit que nous avons demandé à monsieur Pierre HERISSON, sénateur de la Haute Savoie et maire de Sévrier de présider cette commission.

Je le remercie d'avoir accepté cette mission délicate.

La nomination d'un élu local et national, parfaitement au fait des réalités de terrain, et reconnu par tous pour sa parfaite connaissance des questions qui concernent les gens du voyage, est la garantie que la commission jouera pleinement son rôle.

Je sais à quel point les gens du voyage sont attachés à un mode de vie ancestral et respectable, et à la culture qui est la leur; je sais aussi que ce mode de vie est parfois mal accepté par la population sédentaire.

Notre République garantit à tous ses citoyens le droit de vivre, à leur gré, nomade ou sédentaire, pourvu que ce soit dans le respect des lois et dans le respect des autres.

Nous ne devons pas oublier que ce qui fait de nous les citoyens d'une même nation, c'est que nous sommes protégés par ses lois, et que ces lois sont les mêmes pour tous : elles nous imposent les mêmes devoirs et nous garantissent les mêmes droits.

Ces droits et ces devoirs méritent d'être rappelés.

Je souhaite proposer à votre commission de se prononcer sur l'intérêt d'un guide des droits et des devoirs, qui rappellerait la loi et les règlements, notamment en matière de stationnement, et qui serait à l'usage commun des élus, des fonctionnaires, et des gens du voyage.

Le Premier ministre a décrété l'égalité des chances grande cause nationale de l'année 2006.

C'est pour nous une raison supplémentaire d'engager les actions qui permettront aux gens du voyage de bénéficier des mêmes droits que tous les citoyens français, en commençant par le droit au respect.

En effet, il n'est pas admissible au 21ème siècle, d'être en butte au rejet et à la discrimination parce l'on a un mode de vie différent des autres.

Les politiques que nous voulons mener, et sur les quelles le gouvernement attend de votre commission à la fois un avis et des propositions, auront pour but d'améliorer les conditions de vie des gens du voyage et de favoriser leur intégration dans la vie sociale et dans le monde économique.

Nous travaillerons en premier lieu à l'amélioration des conditions d'habitat.

Je mentionnerai tout d'abord la nécessité de poursuivre la réflexion sur la domiciliation. Ce thème est abordé dans le cadre des travaux concernant le RMI. Il doit prendre en compte le désir des gens du voyage d'un meilleur ancrage territorial.

Il nous faut bien sûr engager une concertation sur la question de la taxe de résidence.

Ce qui a été mis en place n'est pas satisfaisant, et je souhaite que la commission réexamine ce sujet et propose une solution réaliste et qui convienne à tous.

En ce qui concerne les schémas départementaux d'équipement en aires d'accueil et aires de grand passage, la DGUHC pourra nous donner dans quelques jours un bilan de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire.

Je voudrais que la commission réfléchisse plus précisément à la promotion d'une autre forme d'habitat, les « terrains familiaux », qui me semblent offrir de grands avantages à plusieurs égards :

- ils permettent aux familles de vivre dans une certaine intimité et dans un confort supérieur aux aires d'accueil;

- c'est un bon compromis entre l'habitat sédentaire – puisqu'on peut rester le temps qu'on veut – et le voyage, toujours possible puisque les familles continuent à vivre en caravane ;

Il permet une meilleure intégration dans les communes d'accueil ;

Enfin, il facilite la scolarisation des enfants du voyage.

En effet, plus le séjour des gens du voyage est court, plus il est difficile pour eux d'envoyer leurs enfants à l'école.

Il n'y a que 60% des enfants d'âge scolaire qui fréquentent régulièrement l'école.

Nous devons faire un effort supplémentaire en matière d'enseignement. La scolarisation régulière des enfants est la condition minimale de l'égalité des chances. Notre société, notre économie exigent de plus en plus de connaissances : on ne peut pas réussir sans l'école.

Les adultes, qui n'ont pas toujours eu l'occasion de suivre une scolarité régulière, ne doivent pas être oubliés, et nous devons multiplier les formations qui leur sont destinées, qu'il s'agisse de l'apprentissage de la lecture, de l'acquisition des connaissances de base ou de l'enseignement professionnel.

Il nous faut également rendre plus accessibles aux gens du voyage les moyens de réussir leur vie professionnelle.

Nous savons depuis longtemps que l'avenir de leurs activités économiques traditionnelles n'est pas assuré.

Un grand nombre de familles vivent des minima sociaux, faute de pouvoir poursuivre ces activités, et parce qu'elles sont éloignées de l'emploi salarié par leur manque de qualification et par leur mode de vie itinérant.

Il nous faut donc encourager les modes de retour à l'emploi compatibles avec le mode de vie des gens du voyage, correspondant à leurs compétences et à leurs attentes ; nous pourrions notamment faciliter la création de micro entreprises, avec les aides de droit commun qui existent, mais qui ne sont peut être pas suffisamment connues : l'ACCRE (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises), l'accès au micro-crédit, l'intéressement à la reprise d'emploi pour les bénéficiaires de minima sociaux.

Encourager les activités indépendantes pour l'accès à l'emploi des gens du voyage c'est faire preuve d'ambition, car créer une entreprise et la faire vivre durablement n'est pas chose facile, mais c'est aussi faire preuve de réalisme : ces activités permettront dans de nombreux cas de sortir du travail dissimulé.

L'accès au crédit est un vrai problème pour beaucoup de familles de voyageurs, qui se voient refuser, alors même qu'elles sont solvables, les prêts destinés à l'achat de leur véhicule ou de leur caravane et doivent se rabattre sur des crédits à taux quasiment usuraires.

J'attends là aussi des propositions de la commission et je suis

Telle est, mesdames et messieurs, l'approche qui inspire l'action gouvernementale pour une meilleure insertion des gens du voyage dans la société française. Je sais que je peux compter sur votre aide et je serai très attentive à la concrétisation de vos travaux.